

Front commun face au commerce illicite d'espèces animales et végétales dans l'océan Indien

19 janvier 2023 | Bagatelle, Maurice – Le trafic d'espèces sauvages animales et végétales est la quatrième filière criminelle transnationale dans le monde. L'impact n'est pas qu'écologique. Il est aussi économique, sanitaire et sécuritaire. Face à cet enjeu croissant dans la région, la Commission de l'océan Indien (COI) et l'ONG TRAFFIC ont organisé, du 16 au 19 janvier 2023, un atelier régional d'informations et de partage des bonnes pratiques réunissant une quarantaine de représentants des Etats membres de la COI, de Djibouti, du Kenya et d'organismes régionaux dont les Centres régionaux de sécurité maritime. Objectif : faire front contre ce trafic qui alimente des réseaux criminels et porte atteinte à la riche biodiversité de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien.

L'Indianocéanie est l'un des **34 points chauds de la biodiversité mondiale**. De fait, elle fait face à un ensemble de risques : dérèglement climatique, pollutions, pressions anthropiques diverses dont le commerce illégal d'espèces végétales et animales. C'est pourquoi la COI met en œuvre plusieurs projets pour la résilience écologique et climatique, dont [RECOS](#), et pour la sécurisation des espaces maritimes, à l'image du [programme MASE](#). En effet, le commerce illégal d'espèces sauvages utilise notamment par voie maritime.

« Les actions de la COI ont permis, entre autres, de mobiliser les communautés locales dans la préservation, la gestion et la surveillance d'espaces naturels, de soutenir des actions de restauration côtière en adoptant une approche globale des crêtes aux récifs, de documenter et préserver la biodiversité de nos pays ou encore de former des éco-gardes. A ces actions nombreuses et diversifiées pour la biodiversité, s'ajoute la mise en place d'une architecture régionale de sécurité maritime pour la surveillance et la lutte contre les trafics, notamment des espèces sauvages », a indiqué le Secrétaire général de la COI, Prof. Vêlayoudom MARIMOUTOU.

De son côté, l'ONG TRAFFIC, avec le soutien de l'Union européenne, a mis en place [l'outil internet SADC-Twix](#), dans le but de **favoriser le partage d'information et la coopération internationale**. Les participants de l'atelier ont pu être sensibilisés à ces outils qui facilitent l'échange d'informations, l'application de la loi et des conventions internationales ou encore mettent à disposition des données sur les saisies, les tendances et les risques. L'atelier COI-TRAFFIC a aussi été l'occasion de préfigurer la mise en place d'un **réseau entre des acteurs de différentes administrations** : douanes, services de répression, administrations en charge de la protection et de la gestion de l'environnement, centres de sécurité maritime ([CRCO](#), [CRFIM](#))...

En effet, le trafic d'espèces sauvages **génère entre 7 et 23 milliards de dollars de chiffre d'affaires par an**. Le trafic illicite d'espèces sauvages a plusieurs effets négatifs. Ce type d'activité représente une **menace importante pour la biodiversité mais aussi pour la sécurité, l'alimentation et la santé** et impacte alors grandement le développement économique des pays concernés. Les ressources marines ou terrestres visées par les criminels jouent parfois un rôle dans l'alimentation des populations et les communautés locales peuvent alors être privées de ressources nécessaires à leurs activités. En outre, ce trafic présente un risque important d'introduction d'espèces invasives qui mettent en danger les écosystèmes locaux et augmentent fortement l'apparition de [zoonoses \(maladies d'origine animale\)](#). Ceci est peut entraîner des conséquences importantes quand on sait que 60% des maladies émergentes sont d'origine animale.

Contact presse

communication@coi-ioc.org
www.commissionoceanindien.org

